

Département  
VENDÉE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de  
SOULLANS

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 5 octobre 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 27 septembre 2023  
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F. - PAILLER A. - M. TESSIER P. – Mmes MARTINEAU C. - MOUSSEAU D. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mmes ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir M. GUILBAUD L.M. – Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A.D. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A.

M. BERTHOMÉ F. - Mme BAUDRY K.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2023.77 – Nouveaux tarifs de l'accueil du centre de loisirs**

Les modalités de tarification

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial, au regard du justificatif de la C.A.F. ou de la M.S.A.

Si toutefois aucun document n'est fourni pour le calcul du prix de journée de base, le tarif le plus élevé sera appliqué.

L'accueil de loisirs périscolaire est facturé au 1/4 d'heure, l'accueil de loisirs extrascolaire est facturé, à la demi-journée (avec ou sans repas) ou à la journée.

L'adoption des tranches de quotients familiaux

Le conseil municipal est informé que dans le cadre de l'aide à l'accessibilité financière des familles aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement, la commune s'est engagée à appliquer une tarification planchée pour les tranches de Quotients Familiaux (Q.F.) inférieures à 900 €.

Les bornes des tranches proposées sont établies comme suit :

- Tranche 1 = Q.F. inférieur à 501 €
- Tranche 2 = Q.F. de 501 à 700 €
- Tranche 3 = Q.F. de 701 à 900 €

- Tranche 4 = Q.F. de 901 à 1 100 €
- Tranche 5 = Q.F. de 1 101 à 1 300 €
- Tranche 6 = Q.F. supérieur à 1 300 €

Il est précisé au conseil municipal que la tarification des quotients familiaux supérieurs à 900 € est libre.

Les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont établis comme suit :

Quotient familial	Tarifs horaire		Journée + repas		1/2journée	1/2journée + repas	
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Tarifs actuels	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
< 500	0,83 €	0,84 €	6,64 €	6,72 €	3,03 €	4,15 €	4,20 €
De 501 à 700	1,10 €	1,12 €	8,80 €	8,96 €	3,84 €	5,50 €	5,60 €
De 701 à 900	1,38 €	1,40 €	11,04 €	11,20 €	4,68 €	6,90 €	7,00 €
De 901 à 1100	1,61 €	1,60 €	12,88 €	12,80 €	5,40 €	8,05 €	8,00 €
De 1101 à 1300	1,85 €	1,84 €	14,80 €	14,72 €	6,12 €	9,25 €	9,20 €
> 1300	2,11 €	2,12 €	16,88 €	16,96 €	6,90 €	10,55 €	10,60 €

Pour rappel : Tarification Plafonnée CAF

QF	Tarifs horaires	Journée + repas
< 500	0,94 €	7,52 €
De 501 à 700	1,22 €	9,76 €
De 701 à 900	1,48 €	11,84 €
> 900	Tarification libre	Tarification libre

Le tarif comprend le goûter et les boissons servis aux enfants.

- Sorties de l'accueil de loisirs :

Une participation forfaitaire de 3 euros sera demandée par sortie et par enfant.

- Espace jeunes :

Un goûter sera proposé au prix de 0,40 € pour les accueils périscolaires du soir.

- Tarifs hors commune :

Les enfants domiciliés hors de la commune de Soullans devront s'acquitter d'une majoration des tarifs de 30 %, arrondie au centime le plus proche, pour la fréquentation de l'accueil de loisirs extrascolaire.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide : Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la tarification telle que définie ci-dessus.

**VOTE :**                      **POUR : 25**                      **CONTRE : 0**                      **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLE


